



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MARS 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 37**

Mis en ligne le : 02/04/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents** : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. WAHARTE

**Pouvoirs** :

Mme CZURKA à M. MONDOLONI  
M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ  
M. DE SOUZA à M. GARDIOL  
Mme CHAUVIN à Mme NERSESSIAN  
Mme SAHUN à M. BOCCIA

**Absents** :

M. BORELLI  
M. ALLIOTTE

**Secrétaire de séance** : M. Malick SAHRAOUI

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC « EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS »**

**N° Acte : 7.4**

Délibération n°24-70

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.1411-3, L1411-4, L1413-1 ;  
Vu le Code de la Commande Publique, article L3131-5 ;  
Vu les délibérations du Conseil Municipal n°16-282 du 15 décembre 2016 et n°17-99 du 18 mai 2017, relatives au nouveau contrat de concession de service public (DSP) des marchés forains ;

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°20-190 et n°20-192 du 19 novembre 2020, « Etat d'urgence sanitaire – Mesures exceptionnelles – Abattement de 25% applicable au montant de la redevance annuelle due par la société DADOUN Père et Fils au titre de l'année 2020 » et « Réactualisation du tarif des droits de place et de la redevance – Applicable du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 » ;

Vu le contrat de concession n°16 I 001 pour l'exploitation du service public des marchés forains d'approvisionnement de la Ville de Vitrolles ;

Vu l'avenant n°1 au contrat de concession notifié le 05 octobre 2021 ;

Vu l'avenant n°2 au contrat de concession notifié le 24 mars 2022 ;

Considérant l'approbation du rapport annuel d'activité 2022 de la société DADOUN Père et Fils par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 07 février 2024 ;

Il est rappelé que lors de la séance du Conseil Municipal du mois de mai 2017, le contrat d'affermage pour l'exploitation des marchés forains a été attribué à la société DADOUN Père et Fils.

Il a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et il a été conclu pour une durée de cinq ans.

Ce contrat a été prorogé pour une durée supplémentaire d'un an et a pris fin le 30 juin 2023.

Les membres de l'Assemblée sont informés, conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la société DADOUN Père et Fils, délégataire des marchés forains sur la commune de Vitrolles, a transmis son rapport annuel d'activité 2022 dans les délais réglementaires. Ce dernier a été approuvé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 07 Février 2024.

Le rapport présente notamment les comptes de l'exercice 2022, qui peuvent être synthétisés ainsi :

<b>Compte d'exploitation 2022</b>	
Recettes des droits de place	145 316 euros
<b>Total recettes</b>	<b>145 316 euros</b>
Charges d'exploitation	72 154 euros
Redevance due par le délégataire	123 136 euros
<b>Total dépenses</b>	<b>195 290 euros</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>-49 974 euros</b>

Arrondis appliqués par le délégataire.

Le résultat négatif présenté par la société DADOUN Père et Fils s'explique par le fait que les recettes des droits de place ne couvrent pas les dépenses, composées des charges d'exploitation et de la redevance versée à la Ville, qui représente le plus gros poste de dépense pour le délégataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE le rapport annuel d'activité du délégataire société DADOUN Père et Fils tel qu'il a été établi pour l'année 2022.

Le Secrétaire de Séance

POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 02/04/2024

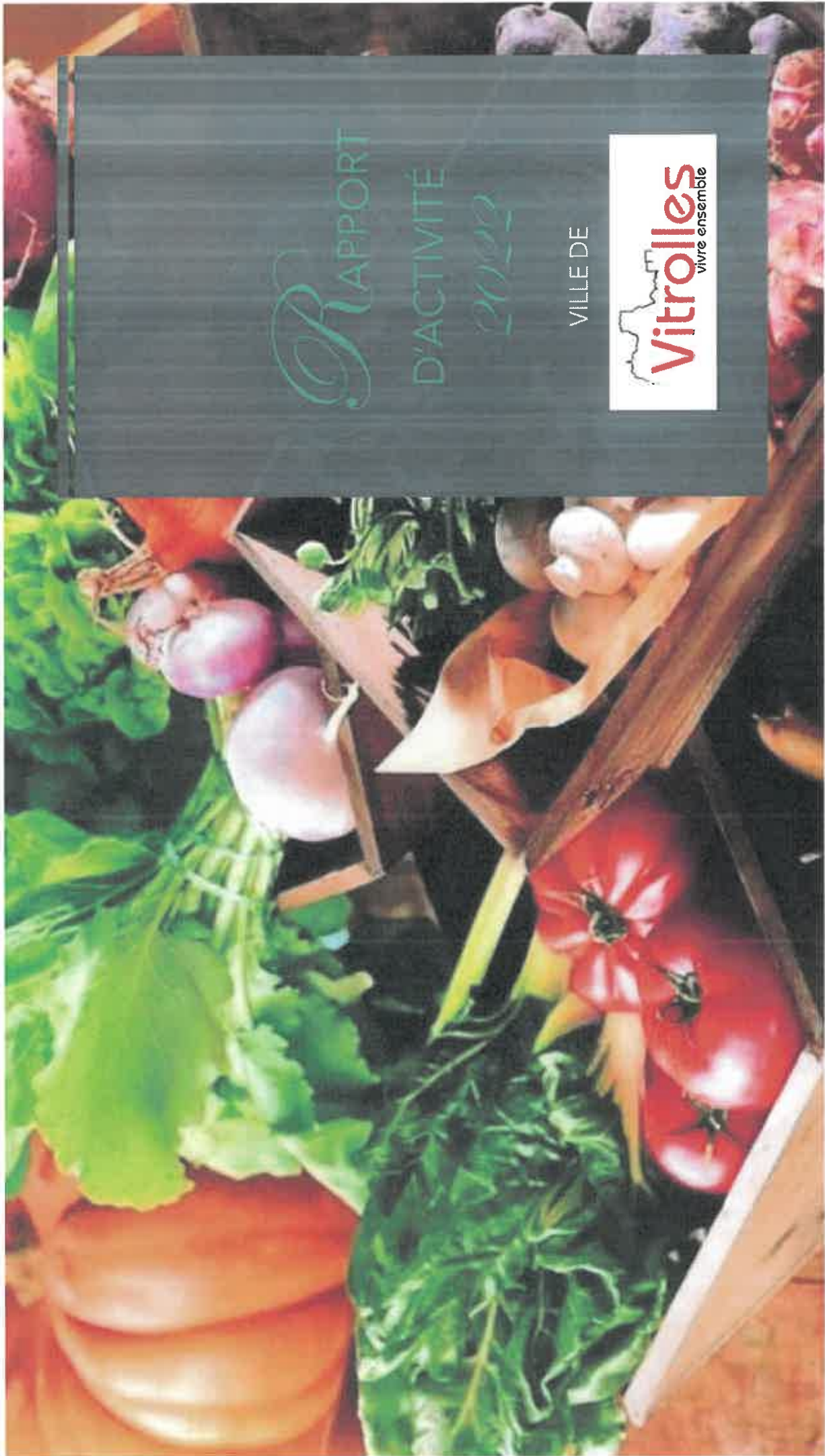
P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**M. SAHRAOUI**



**C. LANZARONE**





RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2009

VILLE DE





# SOMMAIRE

- Présentation générale de la Délégation de Service Public
- Les marchés
- Sécurité et hygiène
- Tarifs applicables
- Données sur l'offre commerciale par marché
  - *Nombre et liste des abonnés*
  - *Représentativité activités commerciales*
  - *Etats des entrées et sorties*
- Les événements marquants de l'année
  - *Synthèse*
  - *Les notes d'information de l'année*
- Données Administratives & Financières
  - *Compte d'exploitation*
  - *Explicatif*



# RÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

## **Nature du service**

Exploitation des marchés forains

## **Autorité délégante**

Ville de VITROLLES

## **Délégataire**

DADOUN Père et Fils  
127 Bd du général Giraud  
94100 Saint-Maur-des-Fossés

## **Contexte contractuel**

- Signature du contrat : 23 mai 2017
- Contrat conclu à compter du 1er juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2022
- Durée : 5 ans
- Avenant n°1 : Modification du périmètre du marché du Centre Urbain le mardi, ajustement de la redevance du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022
- Avenant n°2 du 31 mars 2022 : prolongation du contrat jusqu'au 30 juin 2023, ajustement de la partie plancher de la redevance à 100 000 € du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023

## **Objet et étendue de la délégation**

- Application du règlement communal des marchés forains
- Placement des commerçants
- Supervision des opérations de déballage et de remballage
- Perception des droits de place / Délivrance des factures
- Développement / Dynamisation / Attractivité des marchés
- Prise en charge du coût des fluides
- Organisation et collaboration aux comités de suivi



# LES MARCHÉS

## Marché Centre Urbain

mardi de 8h00 à 12h30  
dimanche de 8h00 à 13h00



## Marché Pinchinades

Place de l'amitié – Quartier des Pinchinades  
mercredi de 8h00 à 12h30



## Marché Place de l'aire

Place de l'Aire au Village  
jeudi de 8h00 à 12h30



## Marché Salyens

Avenue des Salyens , place de la liberté  
vendredi de 8h00 à 12h30



---

# SECURITÉ & HYGIÈNE

## Règlementation

- Respect de l'arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant.
- Les commerçants alimentaires sont régulièrement contrôlés par la DGCCRF et les services vétérinaires.
- Respect de l'arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant.
- Les commerçants alimentaires sont équipés en vitrines réfrigérées mobiles, ou exerce dans des véhicules spécialement aménagés pour la maîtrise de la chaîne de froid.





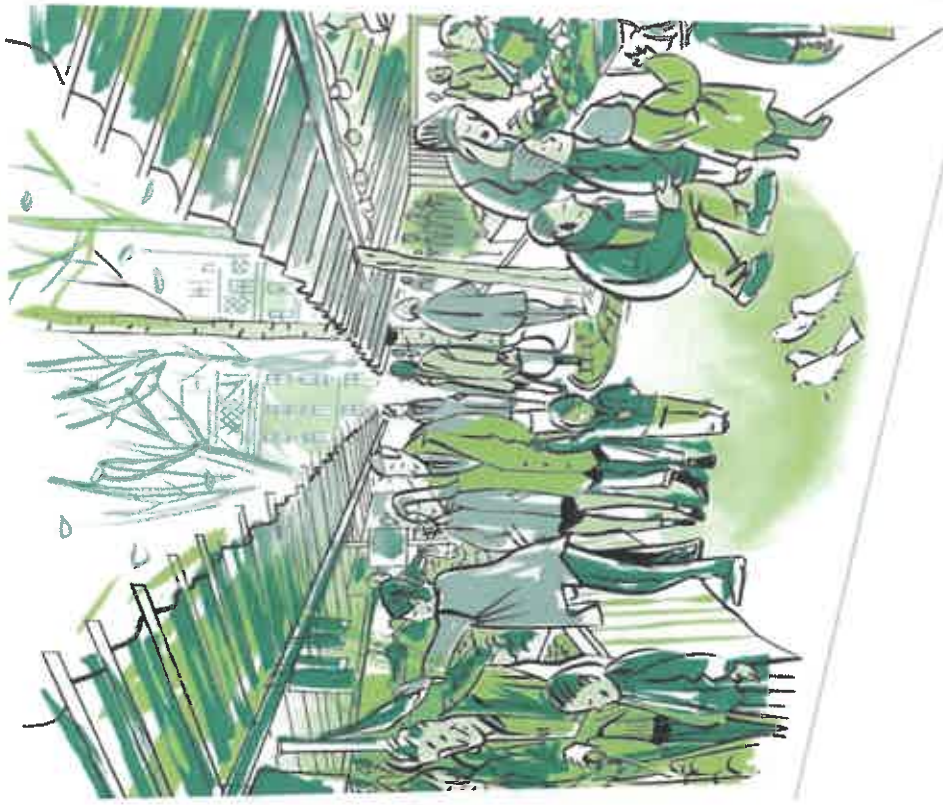
## TARIFS APPLICABLES

Changement de tarif au 1<sup>er</sup> juillet 2022

Tarifs du mètre linéaire (HT) pour l'ensemble des marchés forains	2021	Tarifs du mètre linéaire (HT) pour l'ensemble des marchés forains	01/07/2022
Abonnés	1,82 €	Abonnés	1,91 €
Non abonnés	2,40 €	Non abonnés	2,52 €
Passagers	2,56 €	Passagers	2,69 €
Electricité	1,01 €	Electricité	1,06 €



# ONNÉES SUR L'OFFRE COMMERCIALE

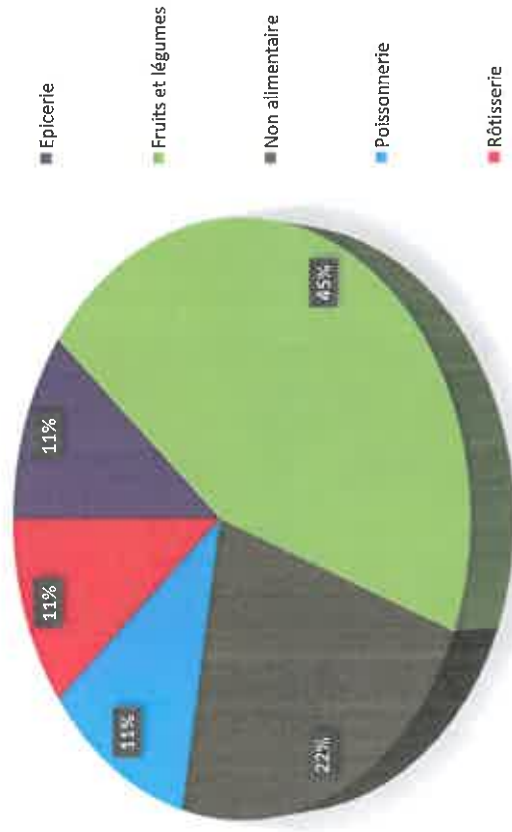




# CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ CENTRE URBAIN

## Représentativité activités commerciales

Activités commerciales	Nombre de commerces
Epicierie	1
Fruits et Légumes	4
Non alimentaire	2
Poissonnerie	1
Rôtisserie	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>



## Entrées/sorties

Mois	Activité	Entrée	Sortie
Février	Boucherie		1
Août	Légumes		1
Août	Légumes	1	
Octobre	Pizza		1
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>3</b>



# CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ SALYENS

## Représentativité activités commerciales

Activités commerciales	Nombre de commerçants
Epicerie	1
Fruits et Légumes	5
Non alimentaire	2
Poissonnerie	1
Producteurs	1
Rôtisserie	1
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>



## Entrées / Sorties

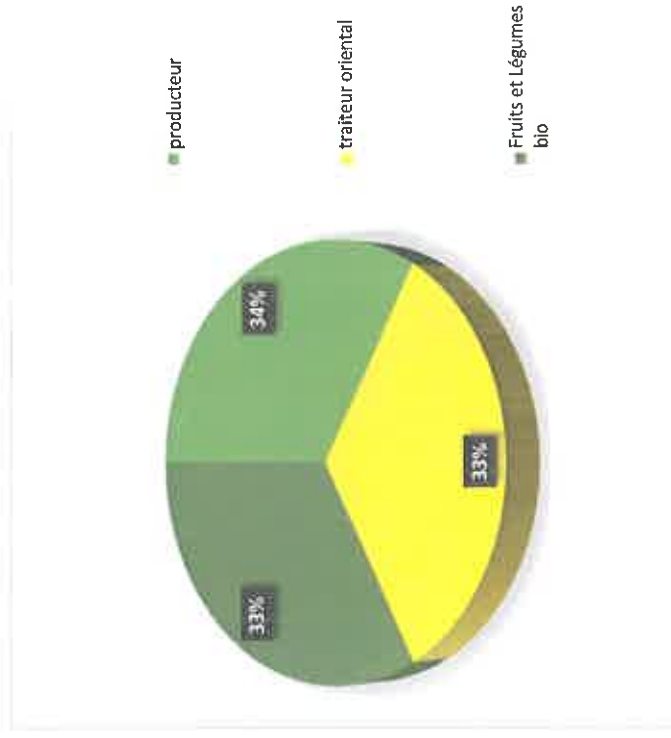
Mois	Activités commerciales	Entrées	Sorties
Juillet	Fruits et légumes	1	
Décembre	Légumes		1
	<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>



# CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ PINCHINADES

## Représentativité activités commerciales

Activités commerciales	Nombre de commerçants
Producteur	1
Traiteur oriental	1
Fruits et légumes bio	1
<b>Total</b>	<b>3</b>

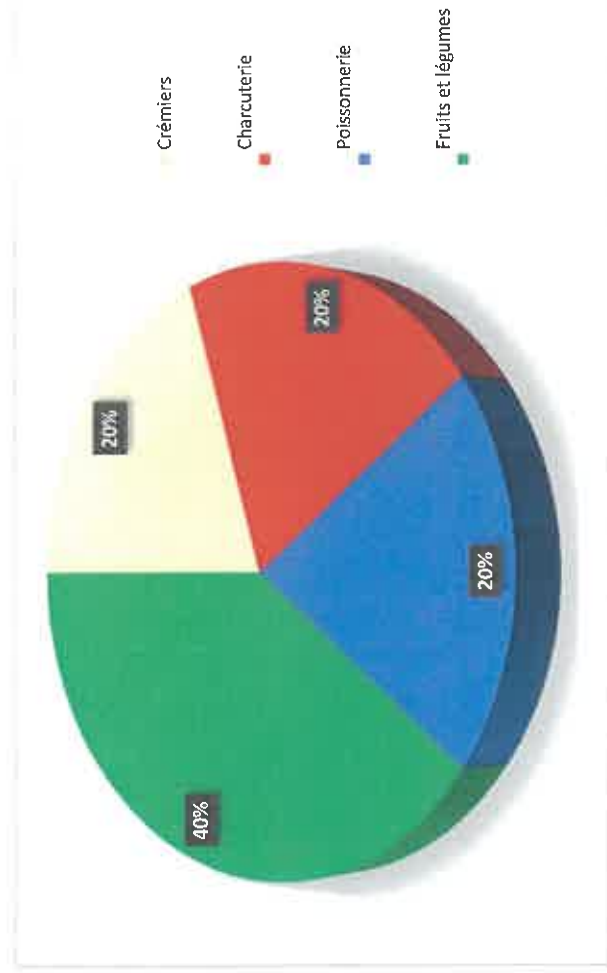




## CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ PLACE DE L'AIRE

### Représentativité activités commerciales

Activités commerciales	Nombre de commerçants
Crémiers	1
Charcuterie	1
Poissonnerie	1
Fruits et légumes	2
<b>Total</b>	<b>5</b>



## *Création du Marché De Provence*

Le Marché De Provence s'est déroulé de 16h à 20h les :

- Vendredi 16 septembre
- Vendredi 23 septembre
- Vendredi 30 septembre
- Vendredi 7 octobre
- Vendredi 14 octobre

Afin d'animer le marché, notre placier était présent sur toutes les tenues, ainsi qu'un groupe de musique, financé par les charges de la DSP.





LES ÉVÈNEMENTS  
MARQUANTS DE L'ANNÉE

2022

#### **Evènement**

Jun 2022 – Réunion commerçants  
Septembre 2022 – 3 tenues concernant le marché Provence  
Octobre 2022- 2 tenues concernant le marché Provence  
Novembre 2022- Organisation de la fête foraine

#### **Application du règlement**

Nous dénombrons 2 courriers envoyés.

- 1 courrier pour résiliation et régularisation d'impayés,
- 1 courrier de rappel au règlement pour impayés.

#### **Notes aux commerçants**

4 notes d'information ont été adressées aux commerçants concernant les congés estivaux, l'arrivée d'un nouveau placier, l'augmentation des droits de place et la course run your town.



#### **Relations Ville – Concessionnaire**

Nous nous sommes réunis en commission paritaire 1 fois au cours de l'année.  
Lors de cette assemblée ont été abordés les sujets suivants :

- Point de situation
- Point d'étape de la DSP
- Actualisation des droits de place

Cette réunion reste consultative, les décisions relevant de l'autorité municipale.



## Congés estivaux 2022

Le 15 Juin 2022

Chers commerçants,

En prévision des congés estivaux 2022 et afin d'organiser au mieux l'attractivité des marchés, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer vos dates d'absences sur la période des mois de juillet, août et septembre 2022.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter et nous retourner le coupon ci-dessous via votre placier ou par mail à [info@groupedadoun.com](mailto:info@groupedadoun.com).

Dans l'attente de vos retours, nous vous prions d'agréer, Chers commerçants, nos sincères salutations.

**Votre concessionnaire**

-----  
**Coupon de réponses à remettre à votre placier ou à nous retourner par mail à [info@groupedadoun.com](mailto:info@groupedadoun.com)**

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Activité(s) commerciale(s) : \_\_\_\_\_



Marché(s) fréquenté(s) : \_\_\_\_\_

Sera présent absent (indiquer le 1<sup>er</sup> jour d'absence et le jour de reprise) : \_\_\_\_\_

Du \_\_\_\_\_

Au \_\_\_\_\_

**CONCESSION DE DROITS COMMUNAUX**  
Mairie de Vitrolles  
 127 Boulevard de l'Abbaye de Saint-Etienne - 41100 Vitrolles-Château-François  
 France - 41100 Vitrolles-Château-François - France  
 Tel : 03 48 12 11 11 - Fax : 03 48 12 11 12  
 Email : [info@groupedadoun.com](mailto:info@groupedadoun.com)  
 RCS Vitrolles le 02/09/2012 - N° TVA Intracommunautaire  
 FR21 410 208 838

## Note d'information

Le 24 Juin 2022

Objet : Marché de Vitrolles

Chers commerçants,

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de votre nouveau placier, M. Kamel AMARA, qui prendra ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

M. Alain Saul quitte ses fonctions pour prendre sa retraite bien méritée !

Pour mémoire, vous trouverez ci-dessous la liste des différents intervenants à votre service.

- Administration : Madame Cédine Pinto
- Relation commerciale : Monsieur Frédéric Bouskila
- Standard téléphonique : 01 45 11 71 11
- Courrier électronique : [info@groupedadoun.com](mailto:info@groupedadoun.com)


A cette occasion, nous vous rappelons quelques règles indispensables à la bonne tenue des marchés.

- Le respect des horaires d'arrivée et de départ
- Le respect des alignements des stands et des allées de circulation et voies piétons
- Utiliser un matériel électrique professionnel en parfait état : sont à proscrire les multiprises, rallonges domestiques et autre équipement non adapté à votre activité de commerçant non sédentaire
- Maintenir votre stand en parfait état de propreté durant toute la séance
- En fin de tenue, laisser votre emplacement propre et déposer vos déchets et cantons aux points de collecte
- En cas d'absence, veiller à régler vos quittances avant votre départ (pour mémoire, les factures sont payables par avance)

Sachant compter sur votre nécessaire collaboration, Cordialement.

Votre concessionnaire

**CONCESSION DE DROITS COMMUNAUX**  
Mairie de Vitrolles  
 127 Boulevard de l'Abbaye de Saint-Etienne - 41100 Vitrolles-Château-François  
 France - 41100 Vitrolles-Château-François - France  
 Tel : 03 48 12 11 11 - Fax : 03 48 12 11 12  
 Email : [info@groupedadoun.com](mailto:info@groupedadoun.com)  
 RCS Vitrolles le 02/09/2012 - N° TVA Intracommunautaire  
 FR21 410 208 838



**VITROLLES**  
Municipalité

Le 5 juillet 2022

**Note d'information**

Objet : Marché de Vitrolles - Augmentation des droits de place

Chers commerçants,


Nous souhaitons vous informer de la revalorisation des droits de place qui prendra effet au 7 juillet 2022 prochain.

**L'augmentation appliquée sera de 4,99 % des droits hors taxes.**

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,  
Bien cordialement,

**Voire concessionnaire**

76 014 21115 - Fax 04 91 91 11 12  
 6 rue de la République - 13200 Vitrolles  
 0491 91 11 12 - 0491 91 11 13  
 177 Boulevard de la République - 13100 Saint-Nauphais



**VITROLLES**  
Municipalité

Le 25 août 2022

**Note d'information**

Objet : Course « RUN YOUR TOWN » - Marché Centre Urbain

Chères commerçantes, Chers commerçants,

Le dimanche 4 septembre 2022 se déroule la course RUN YOUR TOWN, organisée par la Ville de Vitrolles.

La manifestation débutera à 14h, parcourant le centre urbain et impactera notamment la Place de Provence.

Par arrêté municipal du 16 août 2022, l'heure de fin de marché est fixée à 12h. En conséquence, vous devrez exceptionnellement libérer vos emplacements et avoir quittés le périmètre du marché le dimanche 4 septembre à 12h.

Sachant compter sur votre coopération,  
Sincères salutations,  
**Voire concessionnaire**

76 014 21115 - Fax 04 91 91 11 12  
 6 rue de la République - 13200 Vitrolles  
 0491 91 11 12 - 0491 91 11 13  
 177 Boulevard de la République - 13100 Saint-Nauphais

---

# Données Administratives ET FINANCIÈRES





# COMPTE D'EXPLOITATION 2022

Recettes des droits de place - Marché centre urbain	88 682 €
Dont abonnés	27 439 €
Dont casuels attirés	59 116 €
Dont casuels non attirés	2 127 €
Recettes des droits de place - Marché Pinchinades	1 472 €
Dont casuels attirés	1 337 €
Dont casuels non attirés	135 €
Recettes des droits de place - Marché Aire Village	4 026 €
Dont casuels attirés	3 801 €
Dont casuels non attirés	224 €
Recettes des droits de place - Place de la Liberté Salvens	47 400 €
Dont abonnés	15 084 €
Dont casuels attirés	30 312 €
Dont casuels non attirés	2 004 €
Recettes marchés de provence	363 €
Refacturation des fluides	3 374 €
<b>Total recettes des droits de place</b>	<b>145 316 €</b>
Achats	
Consommation EDF	3 854 €
Fournitures et maintenance matériel encaissement	620 €
Fournitures sacs poubelles	577 €
Services extérieurs	
Assurance responsabilité civile	187 €
Autres services extérieurs	
Publicité Animation "marchés de Provence"	3 799 €
Frais de siège	11 625 €
Charges de personnel	
Salaires placier	34 054 €
Salaires rattachés à l'exploitation	16 589 €
Remboursement transport, hébergement, déplacement	439 €
Forfait téléphonique	234 €
Matériel d'encaissement	176 €
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>72 154 €</b>
Redevance fixe	123 136 €
Redevance variable (20% CA au-delà de 200k)	
<b>Total redevance</b>	<b>123 136 €</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>-48 974 €</b>
Report Déficitaire	-267 205 €
<b>Nouveau Report</b>	<b>-317 179 €</b>

## Explicatif

➤ Le total des recettes des droits de place se porte à 145 316 € et est inférieur de 5 213 € à 2021 et inférieur de 114 750 € par rapport à notre prévisionnel

Cette variation est notamment composée de :

- - 4 456 € sur le marché du Centre Urbain par rapport à 2021 et - 78 154€ par rapport au prévisionnel
- - 2 110 € sur le marché du Salvens par rapport à 2021 et - 36 307€ par rapport au prévisionnel

➤ Le total des charges d'exploitation est inférieur de 15 889 € au compte d'exploitation prévisionnel, et est supérieur de 8 085€ à 2021, du fait notamment

- Des charges d'électricité supérieures de 1 007€,
- Des charges de personnel, supérieures de 3 362 €, impactées par le changement de régisseur, et les heures supplémentaires pour les tenues des marchés de Provenances
- Des charges de publicité et d'animations musicales lors des 5 tenues des marchés de Provence, pour 3 799 €

➤ La redevance fixe est de 123 136 € (soit 85 % du total des recettes des droits de place).

➤ Notre résultat d'exploitation est cette année encore déficitaire, avec un résultat négatif de 49 974 €.

➤ Avec les reports déficitaires des années précédentes, le nouveau report déficitaire au 31 décembre 2022 est de 317 179 €